

**GRANDE FETE DU COMMERCE 2011**  
**Appel à candidatures - Formulaire**

**Candidature en tant que (à cocher) :**

Commerçant ambulant

Producteur

Artisan

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Domicile ou siège social : Rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_

@mail : \_\_\_\_\_

---

⇒ Description des produits proposés à la vente ou de l'activité :

\_\_\_\_\_

⇒ Métrage nécessaire => **minimum**: \_\_\_\_\_ mètres / **maximum** : \_\_\_\_\_ mètres

⇒ Installations nécessaires (tables, tonnelle, installations électriques, ...) :

\_\_\_\_\_

⇒ Participation(s) années antérieures :

année => 20\_\_ localisation emplacement => \_\_\_\_\_

année => 20\_\_ localisation emplacement => \_\_\_\_\_

année => 20\_\_ localisation emplacement => \_\_\_\_\_

année => 20\_\_ localisation emplacement => \_\_\_\_\_

---

Conformément à l'article 7 du Règlement particulier de Police et de Gestion patrimoniale portant organisation de la Grande Fête du Commerce du Centre-Ville, **les documents suivants doivent obligatoirement être joints à ce formulaire** :

1. La copie des documents d'identité
  2. La copie de l'autorisation patronale ou la preuve de votre qualité d'artisan ou producteur
  3. L'extrait intégral des données de l'entreprise délivré par la Banque Carrefour des Entreprises
  4. **Une photo de l'étal**
  5. Le certificat de santé obligatoire et l'autorisation délivrée par l'A.F.S.C.A. en cas de vente de produits alimentaires
  6. Le certificat de conformité pour les utilisateurs d'installations électriques et/ou au gaz
-

**GRANDE FETE DU COMMERCE 2011  
Appel à candidatures – Formulaire (suite)**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche technique ci-jointe intitulée « Fiche d'aide simplifiée – Point de vente externe » et m'engage en cas de sélection à respecter les différents éléments qui y figurent. Le non-respect de ces éléments entraînera mon exclusion.

En cas de sélection, je m'engage à être présent chaque jour du 3 au 5 juin 2011 inclus et à m'acquitter des frais de participation à la manifestation qui s'élèvent à 10 €/mètre/jour.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



**Date du Contrôle : ..... - Braderie Centre-Ville 2011**  
**FICHE D'AIDE SIMPLIFIEE – POINT DE VENTE EXTERNE**

**Société :** .....  
 TVA / BCE : .....  ASBL  SA  SPRL  Autre : .....  
**Nom de la personne responsable :** .....  
 Prénom : .....  
 Adresse Société ou responsable : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....  
 Numéro de téléphone : ..... / ..... Numéro de **GSM** : ..... / .....

**Numéros de téléphone utiles :**

<i>Organisateur :</i>	☎ .....	☎ .....
<i>Organisateur Suppléant :</i>	☎ .....	☎ .....
<b>N° de secours Européen</b>	<b>112</b>	
<b>Ambulance</b>	<b>100</b>	
<b>Pompiers</b>	<b>100</b>	
<b>Police</b>	<b>101</b>	
Centre antipoison	070/24.52.45	
Centre des brûlés	04/366.72.94	
AFSCA	0478/87.62.13	☎ 04/224.59.01 ✉ <a href="mailto:notif.LIE@afsca.be">notif.LIE@afsca.be</a>

**Disposition des éléments sur la voie publique :**

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<input type="checkbox"/> Aucune installation n'est placée sur les regards ou les châssis de visite permettant l'accès et la localisation de bouches d'incendie sur un périmètre qui les rend opérationnelles d'un rayon minimum de 60 cm, <input type="checkbox"/> Les éléments placés sur la voie publique sont répartis afin de ne pas entraver l'évacuation ou le passage des personnes, <input type="checkbox"/> Le passage des véhicules de secours n'est pas entravé ou bloqué par les différents éléments mis en place lors de la manifestation (passage min.3 m de large sur 4 mètres de haut), <input type="checkbox"/> Les éléments suspendus ou placés au-dessus de la voie publique présentent toutes les garanties de stabilité et ne sont pas placés à une hauteur inférieure à 5 mètres, <input type="checkbox"/> Tonnelles stabilisées à l'aide de contrepoids adaptés et suffisamment lourds (10 kg/ Pieds + 5 kg/m <sup>2</sup> ) et sans parois latérales
<b>INTERDIT</b>	<input type="checkbox"/> L'emploi de guirlandes et autres objets légers de décoration en matière combustible ou inflammable est interdit <input type="checkbox"/> L'utilisation d'appareils à tube cathodique

**Installation électrique placée :**

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	Puissance maximale : .....		
	Nombre de circuits : .....		
	<input type="checkbox"/> Coffret muni d'un différentiel adapté (30 mA) <input type="checkbox"/> Coffret muni de disjoncteurs adaptés <input type="checkbox"/> Coupure sans délai de l'alimentation de tous les circuits lors de l'appui du bouton Test		
Section en mm <sup>2</sup> des câbles SOUPLES	Puissance Totale Maximale (Tension de 220 V)	Intensité nominale du fusible	Intensité nominale du disjoncteur

Fiche de Montage Exploitants - Braderie Centre-Ville - SSSP - 1.odt - SM - 1/3 - Manifestation : Braderie Centre-Ville

Emplacement : .....

1,5 (éclairage seul)	2000 W	10 A	16 A
2,5 (Min. pour les prises)	3500 W	16 A	20 A
4	4400 W	20 A	25 A
6	7000 W	32 A (fiche bleue)	40 A
		Si besoin de plus, voir un professionnel	
<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<input type="checkbox"/> Coffret ayant fait l'objet d'un contrôle sans mention d'infraction par un S.E.C.T. (Service Externe de Contrôle Technique ou Organisme Agréé) depuis moins d'un an ( <i>copie à donner au représentant du SSSP et disposer de l'original</i> ), <input type="checkbox"/> Tous les éléments sont porteurs du sigle CE, <input type="checkbox"/> Tous les éléments et leurs câbles sont en bon état et les fils de couleurs ne sont pas visibles en aucun endroit du câble,  <b>Éléments de raccordement :</b> <input type="checkbox"/> Multiprises en bon état et non en série, <input type="checkbox"/> Indice de protection (Min. IP44), <input type="checkbox"/> Présence d'une protection enfant et d'une prise de terre fonctionnelle (tige sortante), <input type="checkbox"/> Enrouleurs et allonges électriques déroulés, <input type="checkbox"/> Non situés dans les passages ou dans l'eau, <input type="checkbox"/> Soquets d'ampoules inaccessibles à la main ( <i>si la t° de surface peut dépasser 60° C</i> ), <input type="checkbox"/> munis d'ampoules dont le verre intact (laisser les ampoules grillées est préférable),  <i>Présence d'un Extincteur conforme obligatoire, voir point relatif à ce sujet.</i>		
<b>INTERDIT</b>	<input type="checkbox"/> Bi-Brins (ou VTLMB ou côté à côté), <input type="checkbox"/> Utilisation de Dominos, <input type="checkbox"/> Utilisation de raccords de lustre (sucres) sans boîte de dérivation (IP 44) munies d'obturateurs adéquats.		

**Denrées et Déchets:**

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<input type="checkbox"/> Poubelle Min. 60litres présente <input type="checkbox"/> Pas de rupture de la chaîne du froid <input type="checkbox"/> Vitre de protection placée interdisant le contact direct des denrées par le public et les insectes <input type="checkbox"/> Éléments en contact avec les denrées alimentaires aisément lavables, pas de bois. <input type="checkbox"/> Présence d'une hygiène irréprochable et d'eau potable <input type="checkbox"/> Enregistrement effectué auprès de l'Afsca et Certificats médicaux valides présents
-----------------------------	---

**Appareil de cuisson alimenté au Gaz de Pétrole Liquéfié :**

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<b>Bonbonnes :</b> <input type="checkbox"/> Stables <input type="checkbox"/> Protégées d'une t° supérieure à 50° C <input type="checkbox"/> Attachées <input type="checkbox"/> Max. deux <input type="checkbox"/> Butane interdit d'octobre à avril (période de gel) <input type="checkbox"/> Manoeuvre aisée des vannes <input type="checkbox"/> Non stockées à une distance inférieure à 2,50 mètres de toute bouche d'égout, avaloir, soupirail, ou autre cavité en contrebas par rapport au sol environnant <input type="checkbox"/> Pas d'éléments inflammables à proximité ou pouvant servir de projectiles (tels que petits éléments, pondéreux ou non,...),
-----------------------------	---

Emplacement : .....

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<p><input type="checkbox"/> Installation ayant fait l'objet d'un contrôle sans mention d'infraction par un S.E.C.T. (Service Externe de Contrôle Technique ou Organisme Agréé) depuis moins de 6 mois (<i>copie à donner au représentant du SSSP et disposer de l'original</i>)</p> <p><b>Détendeur :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Adaptés à la pression et au type de gaz utilisé ( <input type="checkbox"/> Propane / <input type="checkbox"/> Butane)</p> <p><b>Flexible :</b></p> <p>Date : ..... (max 5 ans),</p> <p><input type="checkbox"/> métalliques sertis, <input type="checkbox"/> avec colliers de serrage,</p> <p><input type="checkbox"/> Non croquées, ni pincées ou abîmées d'une quelconque manière,</p> <p><input type="checkbox"/> à min. 5 cm du sol,</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun flexibles en série,</p> <p><input type="checkbox"/> Si longueur &gt; à 2,00 m, flexible métal de type Rht (ARGB),</p> <p><input type="checkbox"/> Protection contre le vent des flammes placées,</p> <p><input type="checkbox"/> Appareils équipés de thermocouples adaptés,</p> <p><input type="checkbox"/> Protection des parois en matières incombustibles et non conductrice de chaleur,</p> <p><b>Présence d'un Extincteur conforme obligatoire, voir point relatif à ce sujet.</b></p>
-----------------------------	---

**Extincteur et Lutte contre l'incendie :**

<b>MESURES OBLIGATOIRES</b>	<p><input type="checkbox"/> Extincteur à poudre polyvalente d'½ unité d'extinction conforme aux normes de la série NBN-EN3,</p> <p><input type="checkbox"/> A poudre (6 kg), ou <input type="checkbox"/> à Eau Pulvérisée (6 litres) sauf d'octobre à avril</p> <p><input type="checkbox"/> Accessible en toutes circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Contrôlé par une personne d'une société qualifiée pour la maintenance d'extincteurs portatifs il y a moins d'un an</b></p> <p><input type="checkbox"/> Munis de leur carte de contrôle, de leur goupilles scellées</p> <p><input type="checkbox"/> Si point de cuisson placé à une distance supérieure à 15 mètres de l'extincteur, obligation de prévoir un extincteur supplémentaire</p>
-----------------------------	--

- *Toutes ces mesures obligatoires sont un minimum, pour les points de vente externes et ce dans leur configuration la plus simple. Pour tout élément supplémentaire se référer aux conditions émises dans le document d'autorisation de la manifestation.*
- *Si certains éléments ne disposent pas des documents demandés, d'extincteur conforme ou présentent un risque potentiel pour le public, ils seront interdits via les services de Police à la demande du SSSP.*
- *Les éléments qui disposent de documents incomplets, illisibles ou sans les mentions de conformité (essai d'étanchéité simple) sont reconnus comme présentant un risque potentiel pour le public et à ce titre interdits.*

Emplacement : .....